



DECLARATION LIMINAIRE CHSCT DU 16 février 2021

Monsieur le Président du CHSCT,

Nous traversons actuellement une crise majeure du fait de la pandémie, dont les conséquences à long terme sont encore difficilement mesurables. Depuis le début de cette crise, le Président Macron et ses gouvernements successifs enchaînent les fiascos, de l'épisode des masques jusqu'à la campagne de vaccination aujourd'hui.

Force est de constater que nous subissons toutes et tous, en tant que citoyennes et citoyens, les effets délétères des politiques néo-libérales.

Pour la CGT, le recours à la seule économie de marché ne saurait permettre de faire face aux défis qui s'imposent. Bien au contraire, plus que jamais l'heure devrait être à la solidarité, à la mutualisation des moyens, au bénéfice du plus grand nombre. Lors du premier confinement, Emmanuel Macron a loué le rôle essentiel des «premiers de corvées» et des services publics si souvent stigmatisés par nos élites politiques, patronales et administratives.

Loin de tirer les leçons de la période que nous vivons, le gouvernement persiste et signe.

Les revalorisations salariales se font attendre, les fermetures de lits dans les hôpitaux se poursuivent, de même que la mise à mal de l'ensemble des services publics.

La DGFIP n'est pas en reste, loin s'en faut, avec notamment la mise en place à marche forcée du NRP (nouveau réseau de proximité). Le «quoi qu'il en coûte» cher à l'Élysée est des plus sélectifs !

Des milliards d'euros d'aides sont versées aux entreprises via le fonds de solidarité, sans contrepartie, tandis que le gel des rémunérations et les suppressions d'emplois se poursuivent dans la sphère publique, notamment au MEF et de la Relance, où des milliers d'emplois sont supprimés. Pourtant, Bruno

Lemaire vient d'annoncer le recrutement de 250 contractuels pour faire face aux demandes de fonds de solidarité !

Certains chefs de service s'évertuent à ne pas appliquer les consignes sanitaires du Secrétariat Général.

Monsieur Fournel admet lui-même, dans son dernier courrier, les grandes difficultés de la DGFIP à mettre en place le télétravail ; Le DG préconise, entre autres, qu'un jour de plus soit télétravaillé. La CGT demande à nouveau des moyens donnés aux agents pour télétravailler dans de bonnes conditions, (fauteuils ergonomiques, écrans plus grands, souris et tapis), une indemnité compensatrice, comme dans un certains nombres d'entreprises privées, selon certaines études environ 174 euros par mois. De plus, certaines entreprises, Allianz France par exemple, mettent à la disposition de leurs collaborateurs les équipements nécessaires (fauteuil ergonomique, souris, clavier, casque, écran) et leur proposent un «ticket restaurant».

Que fait la DGFIP en ce sens ?

Où en est le plan vélo dans l'ensemble des directions ?

A la BSTIM, l'aménagement des locaux refaits à neuf reste perfectible :

1/ Les spécialistes (maîtres de chien, moniteurs TPCI et de tir...) considèrent qu'ils n'auront pas la place nécessaire à leur activité.

2/ L'escalier de secours, en colimaçon, doit bénéficier d'un dispositif antichoc (mousse de protection), promise par le service du PLI depuis des années.

Au service de la garantie rue Yves TOUDIC, la porte d'entrée ne fonctionne toujours pas normalement. Comme le dit l'adage, les promesses n'engagent que ceux y croient.

Au Vitalys, il vaut mieux être dans les étages près des directeurs qu'en bas du bâtiment, le chauffage serait-il lié à l'indice ?

À la DSFP, la modification de l'organisation du pôle particuliers va occasionner une désorganisation durable du SRU (accueil physique) et du service de recouvrement amiable. De plus, la qualité du service rendu aux usagers va connaître une détérioration croissante.

Le rapport d'activité 2019 évoqué dans la note d'orientations ministérielles SSCT 2021 révèle des collectifs de travail dégradés. Cette dégradation est

constatée bien avant la mise en place du télétravail ; les suppressions d'emplois et la pression hiérarchique sont aussi à l'origine de ces dégradations.

Enfin, la circulaire du 1^{er} ministre du 5 février insiste sur la nécessité d'entretenir un dialogue social de proximité de qualité pour la bonne mise en œuvre des règles sanitaires. Lorsque des représentants du CHSCT sollicitent une amélioration des conditions de travail à partir des demandes des agents, nous aimerions que l'employeur ne soit pas dans le refus de principe.

Les représentants de la CGT Finances
au CHSCT plénier du 16 février 2021
www.cgtdgfip75.org